



# exoneration charges heures supplémentaires inclues dans forfait

Par **Lili34090**, le **02/06/2023** à **11:00**

Bonjour,

je suis salariée , modalité 2 syntec, soit 38.5 h/semaine 218 jours par an. Nous n'arrivons pas à avoir une réponse claire sur la question de l'exoneration ou non de charge sur les 3.5 heures supplémentaires incluses dans le forfait. Une cabinet nous dit oui elles sont exonérées et l'autre dit non que seules les heures au delà de 38.5 le sont. Il me semble qu'il ya un arret de la cour de cassation clair à ce sujet, mais certains avocats pensent que cet arret a été remis en cause.Qu'en pensez vous? Merci

Par **miyako**, le **02/06/2023** à **13:30**

bonjour,

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/impot-revenu-heures-supplementai>

pour un salarié temps pas d'impôts juqu'à 7500€ net par an en HSP.Cela doit figurer sur les fiches de payes mensuelles.

Cordialement